

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

- 1.1 Identificateur de produit  
**PEROXAN BIB-40 EV-G**
- Nom du produit:
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation  
Initiateur de réaction  
Pour utilisation industrielle
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:  
PERGAN GmbH  
Hilfsstoffe für industrielle Prozesse  
Schlavenhorst 71  
D-46395 Bocholt  
Tel: +49 2871 9902-0  
Fax: +49 2871 9902-50
- Service chargé des renseignements:  
Protection de l'environnement / Sécurité du travail  
Personne compétente : E-mail : msds@pergan.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence  
- Tel: +49 2871 9902-0

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange  
· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008  
Org. Perox. G  
Aquatic Chronic 4 H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008  
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger  
néant
- Mention d'avertissement  
néant
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: Peroxyde de [(1,3 / 1,4)-phénylènebis(1-méthyléthylidène)]bis[tert-butyle]
- Mentions de danger  
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
- Conseils de prudence  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- Indications complémentaires:  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.  
Les microparticules de polymère synthétique fournies sont soumises aux conditions fixées par l'entrée 78 de l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil.
- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT:  
Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
- vPvB:  
Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
- Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien  
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## · 3.2 Mélanges


## · Composants dangereux:

CAS: 25155-25-3 EINECS: 246-678-3 Reg-No.: 01-2119495677-17	Peroxyde de [(1,3 / 1,4)-phénylènebis(1-méthyléthylidène)]bis[tert-butyle] Org. Perox. D, H242; Aquatic Chronic 4, H413	30-40%
-------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------

- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## · 4.1 Description des mesures de premiers secours

- Remarques générales:  Autoprotection du secouriste d'urgence.
- Après inhalation: Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
- Après contact avec la peau: Enlever les vêtements imprégnés du produit.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

Nom du produit: **PEROXAN BIB-40 EV-G**

(suite de la page 1)

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction:

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

- 5.3 Conseils aux pompiers

- Equipement spécial de sécurité:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

- Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.  
Autoprotection du secouriste d'urgence.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Si la température continue à croître, refroidir à jet d'eau d'une distance.  
En cas de dégradation de produit, porter un masque de protection respiratoire avec filtre A.  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.



Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Nettoyage mécanique et l'éliminer ensuite en observant les règlements administratifs.

- 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

En cas d'accident de transport et de renversement de quantités importantes de produits, informer les autorités.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter la formation de poussière.

En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.

Laver bien les mains avant de faire une pause ou à la fin du travail.

Eviter la contamination, la rouille, les produits chimiques en particulier les acides concentrés, les alcalis, les accélérateurs (sels des métaux lourds et amines).

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Eviter les chocs et les frictions.

- Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de la chaleur.

Eviter les chocs et les frictions.

La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.

La matière/le produit est un comburant à l'état sec.



Eviter flammes libres, étincelles, la lumière du soleil direct et autres autres sources de chaleur.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Stockage:

Stocker conformément à la réglementation locale/nationale.

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

- Indications concernant le stockage commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

- Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Protéger contre les impuretés.

- Température de stockage recommandée (Pour maintenir le qualité):

max.: +30 °C

(suite page 3)

Nom du produit: **PEROXAN BIB-40 EV-G**






(suite de la page 2)

- Classe de stockage: 5.2
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- 8.1 Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL		
<b>25155-25-3 Peroxyde de [(1,3 / 1,4)-phénylènebis(1-méthyléthylidène)]bis[tert-butyle]</b>		
Dermique	DNEL Longterm System	28 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire	DNEL Longterm System	19,7 mg/m3 (Worker)
· PNEC		
<b>25155-25-3 Peroxyde de [(1,3 / 1,4)-phénylènebis(1-méthyléthylidène)]bis[tert-butyle]</b>		
PNEC STP	100 mg/l (AF 10)	

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène: Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Conserver à part les vêtements de protection.  
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.  
Protection préventive de la peau avec une crème de protection.  
Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.  
N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- Protection respiratoire:  Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.  
 Filtre P2
- Protection des mains:  Choisir du matériel des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.  
Gants de protection
- Matériau des gants: Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.  
Butylcaoutchouc  
Caoutchouc fluoré (Viton)  
Caoutchouc nitrile  
Néoprène
- Temps de pénétration du matériau des gants
- Protection des yeux/du visage:  Lunettes de protection hermétiques
- Protection du corps:  Vêtements de travail protecteurs

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- Indications générales
- Couleur: blanc - jaunâtre
- Odeur: Caractéristique
- Seuil olfactif: Non déterminé
- Point de fusion/point de congélation: Non applicable
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non applicable
- Inflammabilité: Peut provoquer un incendie.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion
- Inférieure: Non déterminé
- Supérieure: Non déterminé

(suite page 4)

FR —

Nom du produit: **PEROXAN BIB-40 EV-G**

(suite de la page 3)

· Point d'éclair	Non applicable
· Température de décomposition:	+80 °C (SADT)
· Température de décomposition:	
· pH	Non applicable
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non applicable
· Dynamique:	Non applicable
· Solubilité	
· l'eau:	Non déterminé
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminée
· Pression de vapeur:	Non applicable
· Densité et/ou densité relative	
· Densité:	Non déterminée
· Densité relative	Non déterminé
· Masse volumique à 20 °C:	350 - 400 kg/m <sup>3</sup>
· Densité de vapeur:	Non applicable
· Caractéristiques des particules	Voir point 3.
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Aspect:	
· Forme:	Solide Granulés
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Non déterminé
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non applicable.
· Informations concernant les classes de danger physique	néant
· Autres caractéristiques de sécurité	
· Oxygène actif	3,6 - 4,0 %

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

· 10.1 Réactivité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.2 Stabilité chimique	
· Décomposition thermique/ conditions à éviter:	La SADT - (Self accelerating decomposition temperature / température de décomposition auto-accélérée) est la température la plus basse à partir de laquelle une décomposition auto-accélérée peut se produire pour une substance donnée dans son emballage de transport. Une réaction de décomposition auto-accélérée et dans certaines circonstances, une explosion ou un feu peuvent être causés par une décomposition thermique du produit à partir de la température suivante. Un contact avec des substances incompatibles peut provoquer la décomposition du produit à la SADT ou en dessous de la SADT. Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Décomposition autoaccélérée à (SADT).
· 10.4 Conditions à éviter	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.5 Matières incompatibles:	Décomposition spontanée au contact de saletés, rouille, produits chimiques, bases et acides concentrés, et accélérateurs (par exemple sels de métaux lourds et amines). Eviter tout contact.
· 10.6 Produits de décomposition dangereux:	Gaz carbonique, hydrocarbures craqués, Monoxyde de carbone En cas d'incendie ou de décomposition, des gaz et des vapeurs irritants, corrosifs, inflammables, nocifs ou toxiques peuvent se former.
· Indications complémentaires:	Les procédures d'urgence varient en fonction des conditions. L'utilisateur doit mettre en place un plan de réaction pour les situations d'urgence.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008	
· Toxicité aiguë	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:	
<b>25155-25-3 Peroxyde de [(1,3 / 1,4)-phénylènebis(1-méthyléthylidène)]bis[tert-butyle]</b>	
Oral	LD50 >5.000 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50 >2.000 mg/kg (Rat)
· Effet primaire d'irritation:	
· Corrosion cutanée/irritation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

FR —

Nom du produit: **PEROXAN BIB-40 EV-G**

(suite de la page 4)

- **Mutagenicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**· **12.1 Toxicité**· **Toxicité aquatique:****25155-25-3 Peroxyde de [(1,3 / 1,4)-phénylènebis(1-méthyléthylidène)]bis[tert-butyle]**

LC50 / 96h | 750 mg/l (Poisson)

· **12.2 Persistance et dégradabilité**· **Degré d'élimination:**· **Classification:****25155-25-3 Peroxyde de [(1,3 / 1,4)-phénylènebis(1-méthyléthylidène)]bis[tert-butyle]**

Dégradabilité | (N'est pas facilement biodégradable) (OECD 301 D)

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**· **Coefficient de partage : nOctanol/eau : [Log Kow]**

25155-25-3 | Peroxyde de [(1,3 / 1,4)-phénylènebis(1-méthyléthylidène)]bis[tert-butyle]

7,3 (20°C)

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**· **PBT:**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

· **vPvB:**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Autres indications écologiques:**· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Code déchet:**

Élimination conformément à la législation en vigueur. Veuillez prendre contact avec le service compétent (administration ou entreprise d'élimination de déchets) qui vous informera des mesures à prendre en matière d'élimination.

· **Emballages non nettoyés:**· **Recommandation:**

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**· **ADR, IMDG, IATA**

néant

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**· **ADR, IMDG, IATA**

néant

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**· **ADR, IMDG, IATA**· **Classe**

néant

· **14.4 Groupe d'emballage**· **ADR, IMDG, IATA**

néant

(suite page 6)

FR

Nom du produit: **PEROXAN BIB-40 EV-G**

(suite de la page 5)

· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable
· Indications complémentaires de transport:	Non soumis aux prescription applicables à la classe 5.2. (exempt)

**\* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

## · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE
  - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I
  - RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII
  - Informations complémentaires concernant l'entrée 78
- Aucun des composants n'est compris.
- Conditions de limitation: 78
- La teneur totale estimée en microplastiques dans le mélange est d'environ 50-60 %  
Manipuler le produit dans des systèmes fermés ou avec une ventilation ou filtration appropriée éviter la libération dans le sol les eaux usées ou les eaux de surface  
Recueillir séparément les eaux de lavage et les éliminer de manière appropriée ne pas les rejeter dans le réseau d'assainissement  
Collecter les restes de produit et les emballages contaminés, ne pas les rincer, les éliminer conformément à la législation.

· Microparticules polymériques synthétiques		
24937-78-8	Ethyl vinyl acetate copolymer Type de polymère: Copolymère d'éthylène et d'acétate de vinyle	50-60%
· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II	Aucun des composants n'est compris.	
· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148	Aucun des composants n'est compris.	
· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)	Aucun des composants n'est compris.	
· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT	Aucun des composants n'est compris.	
· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues	Aucun des composants n'est compris.	
· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers	Aucun des composants n'est compris.	

- Prescriptions nationales:
- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
  - A noter: Suivre les réglementations locales/nationales.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes
  - H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
  - H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
- Service établissant la fiche technique: Protection de l'environnement / Sécurité du travail
- Contact:
  - Tel: +49 2871 9902-0
  - E-mail: mail@pergan.com
- Numéro de la version précédente: 7
- Acronymes et abréviations:
  - RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
  - ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
  - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
  - DOT: US Department of Transportation
  - IATA: International Air Transport Association
  - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
  - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
  - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
  - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
  - DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
  - PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
  - LC50: Lethal concentration, 50 percent

(suite page 7)

FR —

Nom du produit: **PEROXAN BIB-40 EV-G**

(suite de la page 6)

LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Org. Perox. D: Peroxydes organiques – Type C/D  
Org. Perox. G: Peroxydes organiques – Type G  
Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

\* **Données modifiées par rapport  
à la version précédente**